

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour**

Nombre de membres	Séance du mercredi 12 avril 2023
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 10 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 06 avril 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Jennifer ANTOINE</p> <p><u>Représentés</u> : Madame Christine DE MEYER par Monsieur Christophe BREST, Monsieur Pascal FLAHAUT par Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Frédéric DIAZ par Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><u>Excusée</u> : Madame Pascale GOMBAULT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Madame Nathalie CAUWET</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 17/04/2023 et publication le 17/04/2023</p>	

Délibération n° DE_26_2023

Objet :

Budget Commune - BP 2023

A la demande de M. le Maire, Mme Sylvie RAYSSEGUIER, vice-présidente de la commission communale "finances" rappelle à l'assemblée qu'après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 il convient de voter le budget primitif 2023 de la Commune. Elle présente le budget primitif de l'exercice 2023.

M. le Maire rappelle que la Commune a opté, au 1^{er} janvier 2022, pour la nouvelle nomenclature comptable M57 qui permet la fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section (article L.5217-10-6 du CGCT). Pour tout virement de crédit ainsi réalisé, une décision du Maire sera portée à la connaissance du conseil municipal suivant. Au-delà de la limite des 7.5 %, les virements de crédits nécessiteront une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant le projet de budget primitif 2023 de la Commune présenté par Mme Sylvie RAYSSEGUIER ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix

- Approuve le budget primitif 2023 de la Commune, tel que Mme Sylvie RAYSSEGUIER l'a présenté, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 076 213.64 Euros

En dépenses à la somme de : 2 076 213.64 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	296 010.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	218 530.00
014	Atténuations de produits	18 172.00
65	Autres charges de gestion courante	293 262.98
66	Charges financières	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	142 316.30
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		972 291.28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	65 526.00
73	Impôts et taxes	454 191.22
74	Dotations et participations	194 547.34
75	Autres produits de gestion courante	5 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	253 026.72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		972 291.28

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	47 000.00
21	Immobilisations corporelles	215 471.23
23	Immobilisations en cours	778 451.13
16	Emprunts et dettes assimilées	63 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 103 922.36

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	507 401.24
16	Emprunts et dettes assimilées	340 000.00
20	Immobilisations incorporelles	11 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 234.80
021	Virement de la section de fonctionnement	142 316.30
001	Solde d'exécution section investissement	7 970.02
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 103 922.36

- Autorise la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



